

Calendrier d'élaboration du SAGE



La lettre d'information du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Seudre n°1 – Juillet 2012

Le mot du Président



Nous sommes tous concernés par l'un des enjeux majeurs du 21^e siècle : l'eau.

Aujourd'hui, notre accès à l'eau est devenu si normal qu'il nous est

parfois difficile d'envisager cet élément comme un bien rare. Néanmoins, les crises liées au manque d'eau que nous avons connues ces dernières années démontrent qu'en l'état, notre usage de la ressource a – et aura probablement – du mal à satisfaire nos besoins de façon durable.

Les lois sur l'eau, notamment celle de 1992, nous offrent la possibilité de construire, de façon démocratique et à l'échelle locale, un outil de gestion de l'eau tendant à satisfaire et à concilier les usages de notre bassin : un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Le périmètre du SAGE Seudre, par sa dimension humaine, est un territoire permettant aux différents protagonistes d'échanger et à chacun d'enrichir sa connaissance du milieu et des problématiques des autres partenaires. C'est cette dimension humaine qui m'a conduit à accepter d'assurer la présidence de la Commission Locale de l'Eau (CLE). J'ai souhaité une gouvernance partagée où proximité, écoute, respect et sens des responsabilités constituent l'esprit général de la démarche. C'est ainsi que nous pourrions mettre en place ensemble cet important outil de gestion coordonné de ce bien commun qu'est l'eau.

Pascal Ferchaud
Président de la CLE du SAGE Seudre



A propos du SAGE

Avez-vous dit SAGE ?

SAGE est l'acronyme pour Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Introduit par la loi sur l'eau de 1992 et repris par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (LEMA), le SAGE est un document de planification établi de façon concertée sur un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe les objectifs généraux et les dispositions assurant une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Qui construit le SAGE ?

La concertation aboutissant à la construction collective d'un SAGE se fait au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE), quelques fois appelée parlement local de l'eau. Instituée par arrêté préfectoral, elle regroupe représentants de l'Etat, collectivités territoriales et usagers. La fréquence des réunions de la CLE est variable, néanmoins elle se réunit au moins une fois par an. Cette instance de concertation dispose, pour l'élaboration du SAGE, du soutien technique du Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre (SMASS).



Pourquoi un SAGE sur la Seudre ?

La mise en place du SAGE Seudre émane d'une réflexion menée par les usagers et les acteurs locaux afin de subvenir aux besoins en eau des principales activités économiques du bassin tout en préservant l'état aussi bien quantitatif que qualitatif de la ressource hydrique et des milieux aquatiques.

Les deux premières étapes de l'élaboration du SAGE, l'état initial et le diagnostic, ont été validées par la CLE respectivement en août 2010 et juillet 2011. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2010-2015 fait apparaître le SAGE Seudre comme « nécessaire d'ici 2015 ». La proximité de l'échéance, conjuguée à la complexité des enjeux, ont incité le SMASS à s'adjoindre les services d'un groupement de bureaux d'études (ASCONIT / ACTEON) pour une aide à la maîtrise d'ouvrage visant à finaliser l'élaboration du SAGE dans les meilleurs délais.

Délimitation « terrain » des zones humides

Lancée dans le courant de l'été 2011, la démarche de « délimitation terrain » des zones humides du bassin de la Seudre est en cours de finalisation. Etablie selon la méthodologie proposée dans les annexes I et II de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 (critères floristiques et pédo-logiques), cette démarche confiée au bureau d'études SEGI, permettra à terme, d'obtenir une cartographie au 1/5 000^e des zones humides. Dès leur finalisation, ces travaux seront largement diffusés.

Potentiel de rétention d'eau des marais tourbeux

Depuis le mois de mars 2012, une étude réalisée en interne tente d'approfondir la connaissance sur le fonctionnement du fleuve et de son lit majeur. Elle concerne plus particulièrement le cours moyen de la Seudre (Virollet-Saujon). Ces investigations, menées en partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) du Bassin de la Seudre et ses Affluents, permettront d'évaluer le volume d'eau retenu par les marais tourbeux du lit majeur en fonction des côtes de gestion des ouvrages d'étagement du fleuve. Ces travaux devraient apporter un fondement scientifique et quantifié sur la contribution de la zone humide alluviale au régime hydrologique de la Seudre.

Du volet submersion du SAGE vers une labellisation PAPI

Les documents produits lors de la phase d'état des lieux du SAGE isolent parmi les enjeux majeurs du bassin celui de la prévention des risques liés aux inondations. Ce diagnostic a été récemment confirmé par la DREAL Midi-Pyrénées. En effet, chargée de la mise en œuvre de la Directive Inondations* sur le bassin Adour-Garonne, elle a identifié l'aval du bassin comme Territoire à Risque Important (TRI). Les TRI feront l'objet d'actions volontaristes de la part de l'Etat et auront l'obligation de mettre en place une stratégie locale de gestion des risques liés aux inondations. Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, encourage l'intégration d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) dans les outils de gestion concertée tels que les SAGE. Dans ce contexte, le SMASS est apparu comme la structure susceptible de porter cette démarche sur le bassin de la Seudre. Cette volonté locale se concrétisera dès la rentrée par un renfort d'effectif et l'élaboration d'un volet submersion du SAGE pouvant prétendre à une labellisation PAPI*.

* Pour en savoir plus : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/la-mise-en-oeuvre-de-la-directive-r3397.html>
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-Programmes-d-Action-et-de-4729-.html>



Le bassin versant de la Seudre



Le Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE

La CLE n'étant pas dotée d'une personnalité juridique propre, le Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre (SMASS) a été créé en 2007 pour porter l'émergence puis l'élaboration du SAGE Seudre. Pour ce faire, il est chargé de la recherche et de la gestion des financements. Il assure d'une part, la maîtrise d'ouvrage des études pour le compte de la CLE et d'autre part, il assure différentes prestations d'accompagnement : organisation et animation de réunions, rédaction des documents du SAGE, création et maintenance du Système d'Information Géographique (SIG) du SAGE, vie du site Internet, etc.

Le SMASS est un Syndicat Mixte Fermé formé par l'adhésion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) représentés ci-dessous:



Le financement du SMASS

Le budget de fonctionnement du SMASS est constitué à plus de 50 % par une cotisation des collectivités adhérentes. La part restante est issue d'aides financières de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, Du Conseil Général de la Charente-Maritime et de la Région Poitou-Charentes.



Les enjeux du SAGE Seudre

Quantitatif

Proposer des solutions visant à ajuster les prélèvements (principalement eau potable et irrigation) à la ressource hydrique disponible.

Qualitatif

Restaurer et/ou maintenir la qualité de la ressource afin de préserver, d'une part le bon état des milieux aquatiques et d'autre part, les usages de l'eau (eau potable, conchyliculture, baignade).

Zones humides

Définir des objectifs de gestion et préserver les zones humides douces et salées.

Hydromorphologie et continuité écologique

Restaurer la continuité écologique longitudinale et transversale nécessaire au cycle de vie des espèces migratrices et à l'équilibre hydromorphologique du fleuve et de ses affluents.

Risques

Prévenir les risques de submersion liés aux surcotes marines et/ou aux crues du fleuve.



Le SAGE en chiffres

- Un périmètre de 774 Km² dont environ 46 km² sur le pertuis ;
- 67 communes incluses pour tout ou partie dans le périmètre du SAGE ;
- 48 km de cours principal doux ;
- 22 km d'estuaire ;
- 386 km d'affluents en écoulement permanent ;
- Environ 9 000 ha de marais salés et 5 200 ha de marais doux.